

Un jeune tétraplégique breton se reconvertit dans l'infographie

Marc a remplacé le pinceau... par la souris



CHAQUE matin, les travaux à réaliser arrivent dans la boîte aux lettres, déposés par le facteur ou par un taxi. Marc Dufeil commence sa journée en découvrant au petit déjeuner les commandes des nouveaux clients. Originaire de Saint-Pierre-de-Plesguen, une bourgade d'Ille-et-Vilaine située non loin de Saint-Malo, c'est là qu'il a choisi de s'installer en 1992 comme maquetiste et infographiste.

« J'étais peintre-décorateur, raconte Marc. Mais, en 1988, à la suite d'un accident, je suis devenu tétraplégique. J'ai dû me réorienter vers un nouveau métier. » Marc évoque avec nostalgie ses quinze années d'activité profession-

nelle : annonces publicitaires, fresques en trompe-l'œil, imitations de bois et de marbre... C'est la souris de l'ordinateur qui a aujourd'hui remplacé le pinceau que la main ne peut plus tenir.

Après deux années de rééducation au centre de Kerpape, près de Lorient, Marc reprend le dessus et rencontre Pascal, un ami de longue date, installé comme imprimeur à Bédée. Quarante kilomètres séparent les deux communes... Naît alors l'idée d'une collaboration par le biais du télétravail.

Avec un stage à Soisy-sur-Seine et l'aide de Comète Grand Ouest, programme pour la réinsertion professionnelle des blessés médullaires soutenu par l'AGEFIPH, le rêve devient réalité : six mois après, Marc peut travailler chez lui. Le Fonds l'aide à équiper son poste de travail : élévateur, télécopieur, ordinateur Macintosh, scanner pour la numérisation des photos, imprimante laser, lecteur CD-ROM et liaison Numéris pour les transmissions entre Saint-Pierre et Bédée. « Dès qu'un document est prêt, je le fais parvenir à Pascal. Il le reçoit instantanément sur son écran. » Marc et Pascal rêvent maintenant de

visiophonie pour gagner du temps. Mais l'installation coûte cher et les commandes sont encore insuffisantes. « Je ne travaille qu'une trentaine d'heures par mois. C'est vrai que je gagnerais presque autant d'argent sans travailler grâce à l'allocation pour personnes handicapées. Mais j'avais besoin de retrouver une place dans la société. De me sentir utile... » ■

La mesure 5 du programme d'intervention de l'AGEFIPH concerne l'aménagement du poste de travail : acquisition ou modification de l'outil de travail, mais aussi modification portant sur l'organisation du travail. Peuvent en bénéficier les salariés relevant de la loi de 1987, ceux dont le maintien dans l'emploi est prévu dans le cadre d'un reclassement interne et dont le contrat de travail a été suspendu en raison d'une inaptitude, ainsi que les personnes handicapées en voie de recrutement, dont la déficience nécessite une adaptation de poste. ■